

**LES DOSSIERS DE LA DREES**

**Méthodologie - N° 74 • février 2021**

# **Synthèse Élargir les sources d'étude quantitative de la population handicapée : Que vaut l'indicateur « GALI » ?**

**Utilisation de la question GALI (Global Activity  
Limitation Indicator) pour repérer les personnes  
handicapées et établir des statistiques  
sur leurs conditions de vie**

Laurence Dauphin, Jean-Sébastien Eideliman

Retrouvez toutes nos publications sur : [drees.solidarites-sante.gouv.fr](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr)

Retrouvez toutes nos données sur : [data.drees.solidarites-sante.gouv.fr](https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr)

# SYNTHÈSE

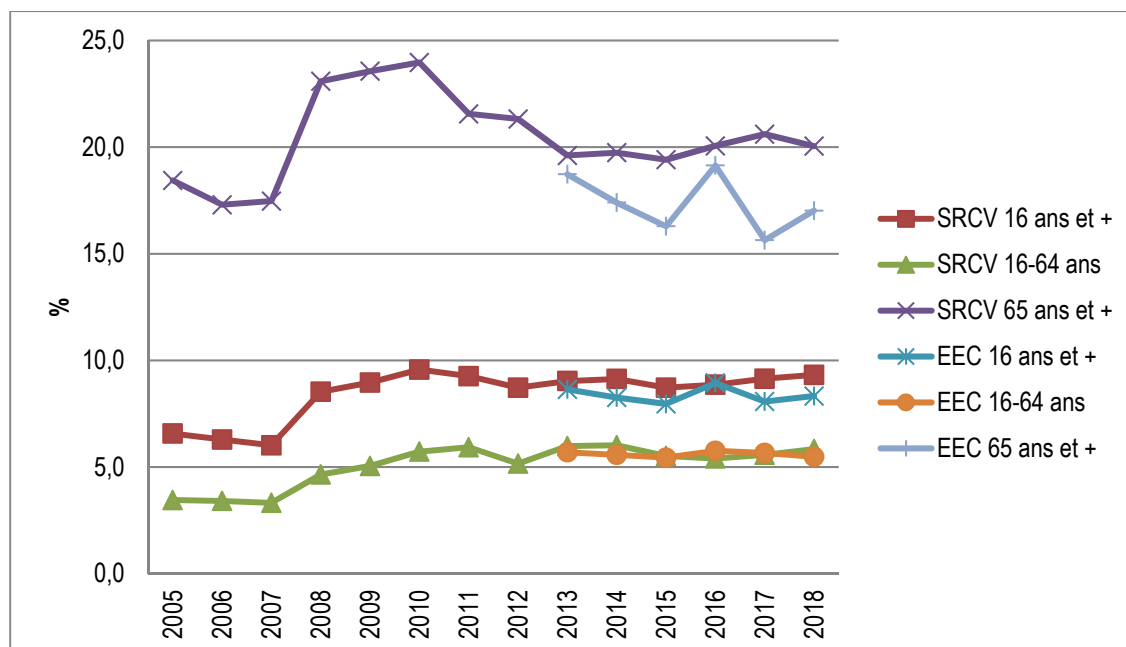
Depuis le début des années 2000, la DREES participe à la construction, la discussion et la diffusion d'un indicateur synthétique pour saisir le handicap dans le plus grand nombre possible d'enquêtes quantitatives, en France et plus largement en Europe : le « GALI » (Global Activity Limitation Indicator, indicateur global de restriction d'activité), qui prend la forme suivante en français :

*Êtes-vous limité(e), depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ?*

1. *Oui, fortement limité(e)*
2. *Oui, limité(e), mais pas fortement*
3. *Non, pas limité(e) du tout*

Le GALI permet de poser une seule question incluant quatre éléments constitutifs du handicap : sa dimension chronique (« depuis plus de 6 mois »), ses causes médicales (« problème de santé ») et le fait que l'on cherche à mesurer les conséquences sur les activités (« limité dans les activités ») dans un contexte social donné (« que les gens font habituellement »). On considère comme étant handicapées, au sens où elles ont de fortes restrictions d'activité, les personnes répondant « oui, fortement » à cette question (désignée dans cette étude « GALI restreint »). La population ainsi identifiée est d'environ 4,9 millions de personnes de 16 ans ou plus (soit environ 9 % de cette population, d'après l'enquête SRCV). Les données du GALI tirées des enquêtes SRCV (statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) et EEC (Enquête Emploi en continu), produites par l'Insee, sont précises et cohérentes pour la population âgée de 16 à 64 ans : 2,3 millions de personnes (soit 6 %) sont handicapées en utilisant cette définition du handicap. Elles sont un peu moins stables et cohérentes selon les sources pour les personnes de 65 ans et plus, qui sont entre 2 et 2,5 millions à être considérées comme handicapées selon cette définition, en fonction des différentes enquêtes (graphique 1).

**Graphique 1** • Part de la population ayant de fortes restrictions d'activité (« GALI restreint ») selon l'âge et l'année dans SRCV et dans l'EEC (en %)



**NB** > La rupture de 2008 fait suite à une modification de formulation de la question GALI (voir tableau 3).

**Lecture** > Selon l'enquête SRCV, en 2005, 3,5 % des personnes entre 16 et 64 ans résidant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire étaient fortement limitées depuis plus de six mois dans les activités que les gens font habituellement en raison d'un problème de santé.

**Champ** > Personnes de 16 ans ou plus résidant en France métropolitaine en ménage ordinaire.

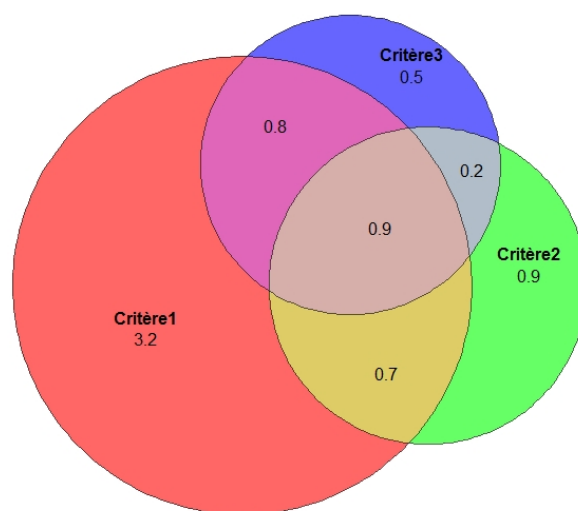
**Source** > Insee, Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages, et Enquête Emploi (en continu).

Les compositions des populations ayant répondu « oui, fortement » à la question GALI (désignée dans cette étude « GALI restreint ») en fonction de l'âge et du sexe sont, de plus, stables d'une enquête à l'autre. Le GALI « restreint » semble donc

être un indicateur robuste pour repérer les personnes handicapées, en particulier pour les personnes âgées de 16 à 64 ans, même en cas de changement mineur de formulation de la question.

Le GALI ne constitue bien sûr pas le seul indicateur mobilisable pour repérer et mesurer la population handicapée. Conformément aux résultats classiques de Ravaud, Ville et Letourmy (2002), on constate que les sous-populations définies par la déclaration de limitations fonctionnelles<sup>1</sup> (critère 1), d'une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie (critère 2), ou des restrictions fortes et durables d'activité – au sens du GALI restreint – (critère 3) sont assez différentes les unes des autres.

**Graphique 2 • Personnes entre 16 et 64 ans identifiées comme pouvant être handicapées en fonction des indicateurs utilisés (en millions)**



**Critère 1** > Au moins une limitation fonctionnelle sévère. **Critère 2** > Au moins une reconnaissance officielle d'un handicap, d'une invalidité ou d'une perte d'autonomie. **Critère 3** > Répondre « oui, fortement limité » à la question « Êtes-vous limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? » (GALI restreint).

**Lecture** > 0,9 million de personnes entre 16 et 64 ans déclarent à la fois une limitation forte au GALI, une reconnaissance administrative de handicap et une limitation fonctionnelle sévère.

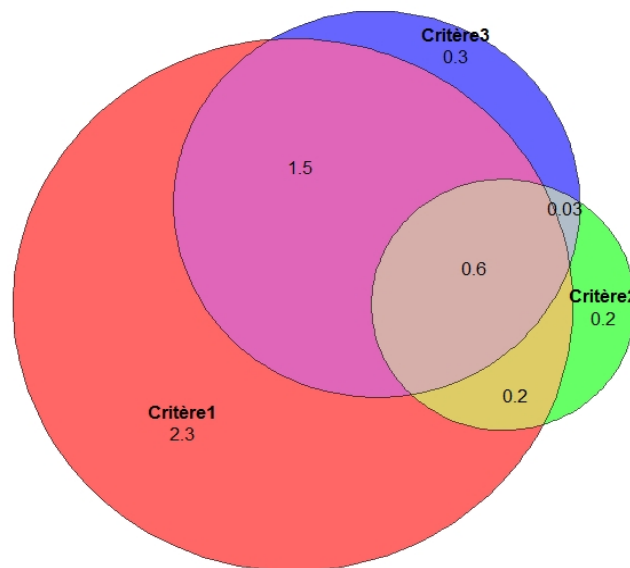
**Champ** > Personnes de 16 à 64 ans résidant en France métropolitaine en ménage ordinaire.

**Source** > Enquête Handicap-Santé Ménages 2008.

Le premier critère (déclaration d'au moins une limitation fonctionnelle sévère) est le plus large, mais n'englobe pas toutes les personnes qui ont une reconnaissance administrative d'un handicap, ni celles qui répondent positivement au GALI restreint. Au total, ce sont 1,6 million de personnes âgées de 16-64 ans (graphique 2) qui ne déclarent aucune limitation fonctionnelle sévère, tout en déclarant une reconnaissance administrative du handicap ou de fortes restrictions d'activité (GALI restreint). L'emboîtement des critères est globalement un peu meilleur pour les personnes âgées de 65 ans et plus que pour les plus jeunes (graphique 3).

<sup>1</sup> Difficulté ou impossibilité à accomplir certains actes de la vie quotidienne.

**Graphique 3 • Personnes de 65 ans ou plus identifiées comme pouvant être handicapées en fonction des indicateurs utilisés (en millions)**



**Critère 1** > Au moins une limitation fonctionnelle sévère. **Critère 2** > Au moins une reconnaissance officielle d'un handicap, d'une invalidité ou d'une perte d'autonomie. **Critère 3** > Répondre « oui, fortement limité » à la question « Êtes-vous limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? » (GALI restreint).

**Lecture** > 0,6 million de personnes de 65 ans ou plus déclarent à la fois une limitation forte au GALI, une reconnaissance administrative de handicap et une limitation fonctionnelle sévère.

**Champ** > Personnes de 65 ans ou plus résidant en France métropolitaine en ménage ordinaire.

**Source** > Enquête Handicap-Santé Ménages 2008.

Par rapport à ces autres indicateurs, pour les 16 ans et plus, le GALI restreint (limitations fortes au quotidien) cible des personnes ayant les caractéristiques sociodémographiques suivantes : légèrement plus de femmes que d'hommes, en couple plus d'une fois sur deux, relativement peu diplômés, qui se considèrent elles-mêmes handicapées dans un peu moins de deux tiers des cas. Cette population se caractérise par ailleurs par un âge moyen élevé et une forte proportion de personnes à la retraite, avec des revenus faibles et des problèmes moteurs très fréquents.

Cette étude montre que les populations repérées par le biais du GALI sont stables et cohérentes dans le temps et d'une enquête à l'autre. Nous préconisons de retenir le GALI restreint, qui concerne l'ensemble des personnes qui répondent qu'elles sont fortement limitées dans leurs activités, pour repérer les personnes handicapées dans les enquêtes où l'on dispose de peu d'indicateurs sur le handicap.

La consistance de l'indicateur GALI est particulièrement forte pour les individus d'âge actif, c'est-à-dire âgés de 16 à 64 ans. C'est sur cette classe d'âge que l'on trouve le moins de variations d'une enquête à l'autre et d'une période à l'autre, malgré des contextes d'enquête variés et des reformulations mineures de la question posée. Pour les personnes âgées de plus de 64 ans, l'indicateur reste solide, mais des précautions supplémentaires doivent être prises car les variations dans le temps et selon l'enquête utilisée sont un peu plus importantes. Ces nuances ne doivent pas à notre sens restreindre l'usage du GALI sur la seule population des 16-64 ans. Les données obtenues grâce au GALI gagnent à être croisées avec d'autres indicateurs quand c'est possible, de manière à comprendre le plus précisément possible quelle population le GALI repère – et quelle population il ne repère pas. L'enquête Autonomie, actuellement en préparation par la DREES, devrait permettre de faire un grand pas en avant dans cette direction, tout en améliorant considérablement la connaissance des conditions de vie des personnes handicapées. L'ajout systématique de questions complémentaires au GALI, portant notamment sur les limitations fonctionnelles les plus fréquentes, dans le plus large nombre possible d'enquêtes statistiques y contribuerait également.